

*Questions orales*

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** Monsieur l'Orateur, pour prévenir tout malentendu, je dois rappeler au député que certains des quotas dont il a parlé sont pris en totalité ou en partie dans ce qui pourrait devenir le secteur américain, si une frontière était tracée. Il s'agit d'espèces migratrices auxquelles nous nous intéressons et, pour cette raison, nous n'acceptons pas la position des Américains à l'égard des mesures de conservation que nous avons préconisées.

Quant au résultat final, le député devra patienter encore quelque temps. J'ai exprimé l'espoir que dès la fin de semaine nous soyons en mesure de savoir ou de comprendre si oui ou non l'entente est possible.

\* \* \*

**LES CONFLITS D'INTÉRÊTS****L'INCIDENCE DES LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES ANCIENS MINISTRES ET LES SOUS-MINISTRES**

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite à la question posée cet après-midi par le chef du Nouveau parti démocratique à propos de la nomination de M. Donald S. Macdonald au conseil d'administration de l'entreprise MacDonnell-Douglas Corporation.

Voici ma question: le premier ministre n'admet-il pas que la position d'un ancien ministre du cabinet est loin d'être la même que celle d'un ancien sous-ministre d'un ministère donné, compte tenu des principes d'entente et de décisions collectives qui règnent au sein du cabinet, surtout que le ministre en question qui a déjà été ministre des Finances, devra s'intéresser de très près à des dépenses de 2.3 milliards de dollars pour l'acquisition d'avions militaires?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je crois que le député fait maintenant valoir un point de vue contraire à celui du chef du Nouveau parti démocratique, selon lequel, les intéressés devraient s'en tenir aux mêmes principes. Le député prétend maintenant qu'ils devraient être différents. Le gouvernement a fait connaître sa position à la Chambre en décembre 1976.

**Une voix:** Le document a été déposé.

**M. Trudeau:** Le document a été déposé et donc rendu public. S'il péchait de quelque manière, l'opposition aurait pu nous le signaler. Elle n'hésite pas à reprocher au gouvernement de se montrer trop indulgent à l'égard de ses anciens membres et anciens collaborateurs. Le document a été publié à l'occasion d'un débat houleux à la Chambre, débat qu'avaient soulevé les activités à Ottawa d'un ancien sous-ministre. C'est alors que nous avons élaboré des directives qui ont paru équitables en ce sens qu'elles prévoyaient un certain délai entre deux fonctions consécutives. Il était dit qu'on ne pouvait servir

deux maîtres simultanément ou presque, et je pense qu'à ce moment-là elles apparaissent raisonnables. Je répète que M. Macdonald n'a pas dérogé d'un iota à ces directives.

Si les honorables vis-à-vis veulent proposer pour l'avenir des lignes directrices plus strictes qui s'appliqueraient à tous les députés et en particulier aux anciens ministres et aux anciens fonctionnaires, il nous tarde de connaître leurs opinions.

**M. Clark:** Nous aimerions qu'on supprime les fiducies à gestion indépendante, par exemple.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, le chef de l'opposition prend la parole. Vous remarquerez qu'il est trois heures.

**M. Hnatyshyn:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant terriblement fatigué après son long voyage, le premier ministre ne s'est peut-être pas rendu compte que c'est précisément ce que nous essayons de faire, c'est-à-dire d'améliorer les lignes directrices qu'il a prises, car elles ne sont pas immuables.

J'aimerais demander au premier ministre s'il sait que M. Macdonald a aussi été nommé au conseil d'administration de Shell Canada Limited qui possède aussi des intérêts importants dans Syncrude et dans d'autres projets fédéraux. Étant donné les circonstances c'est-à-dire qu'un ministre qui était chargé de prendre des décisions en matière de politique énergétique s'est récemment retiré des affaires publiques le premier ministre n'estime-t-il pas qu'il devrait au moins reconsidérer les lignes directrices afin de les rendre plus exigeantes pour les ministres et anciens ministres?

**M. Clark:** Parlez-nous des fiducies à gestion indépendante.

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, ce qui compte maintenant c'est que je maintiens, et ma déclaration n'a pas été mise en doute par l'opposition, que l'ancien ministre des Finances a respecté les lignes directrices. Si les honorables députés d'en face veulent que nous les rendions plus exigeantes pour l'avenir, nous sommes disposés à entendre leurs suggestions. Je tiens tout simplement à rappeler à l'opposition que ces directives sont connues de la Chambre et des Canadiens depuis décembre 1976 et que l'ex-ministre les a respectées.

● (1502)

Nous savons que cette question posera toujours des problèmes. Si nous fixons à deux ans la période d'attente, les gens nous diront: «Pourquoi pas cinq?» Si nous estimons qu'il y aura conflit d'intérêts pendant un an, on nous dira: «Pourquoi pas deux ans?». Il est très important de ne pas condamner ceux qui, pendant un certain temps, ont été au service de la population canadienne dans ce milieu privilégié qu'est le secteur gouvernemental, qu'il s'agisse de députés, de ministres ou de hauts fonctionnaires, à se retrouver devant rien. Telle n'est pas la politique que nous voulons appliquer.